ACADÉMIE : **LIMOGES** SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE : **CORREZE**

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6ème DANS UN COLLÈGE PUBLIC[1] – Volet 1

Année scolaire **2021-2022**

ÉLÈVE		
Nom :		Nom d'usage :
Prénom(s) :		
Sexe : ☐M ☐F	Né(e) le :	Lieu de naissance :
Niveau :		
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire[*] :		
École :		
Adresse(s) actuelle(s) de l'élève :		
L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci est déterminé à partir d'**une seule adresse de résidence.** Veuillez **noter l'adresse** à prendre en compte : - si votre enfant a plusieurs adresses (exemple : garde alternée), - ou si un déménagement est envisagé. ⇨		

RESPONSABLES		
☐ Représentant légal ☐ Personne en charge de l'élève		Lien avec l'élève[2] :
Nom / Intitulé :		
Nom d'usage :		
Prénom :		
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :
Courriel :		Date et signature :

☐ Représentant légal ☐ Personne en charge de l'élève		Lien avec l'élève[2] :
Nom / Intitulé :		
Nom d'usage :		
Prénom :		
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :
Courriel :		Date et signature :

☐ Représentant légal ☐ Personne en charge de l'élève		Lien avec l'élève[2] :
Nom / Intitulé :		
Nom d'usage :		
Prénom :		
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :
Courriel :		Date et signature :

[1] Ne présage pas d'une décision de passage en 6ème.

[2] Liste des liens avec l'élève possibles : Mère, Père, Ascendant, Fratrie, Autre membre de la famille, Tuteur, Aide sociale à l'enfance, Educateur, Assistant familial, Autre lien

[*] A renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.